

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE ORNE

Mardi 28 février 2023 – 14h

PROCÈS VERBAL

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 56 / Nombre d'absents : 43 / Nombre de pouvoirs : 19

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit février, à quatorze heures, le comité syndical, légalement convoqué le vingt février deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ1 : Mme REIG-HAMELIN Françoise, M. RIPAUX Dominique,

CLÉ 2 : Mme CHESNEL Valérie, M. COUPRIT Pierre, M. GAUDIN Sylvain,

CLÉ 3 : M. COUPARD Gilbert, M. LÉVESQUE Michel, Mme PORTIER Marie-Paule, M. ROUSSEAU Gérard,

CLÉ 4 : M. BELLON Gilles, M. COUSIN Michel, M. PRIEUR Jérôme, M. TOQUÉ Louis,

CLÉ 5 : M. BESSON Thierry (suppléant), M. HAMELIN Francis, M. LEVENEZ Yannick, M. QUÉROLLE Marc,

CLÉ 6 : M. BALLOT Jean-Philippe, M. DESCROIX Sylvain (suppléant), M. HAMEL Louis, M. LÉONI Sylvain, M. MARTIN Jean-Pierre (Sai),

CLÉ 7 : M. AUVRAY Eric, M. BITTARD Frédéric, M. HARDY Frédéric,

CLÉ 8 : Mme EL KHALEDI Amale, M. LALANDE Jean-Claude, M. LEROUX Gérard,

CLÉ 9 : M. BLOTTIÈRE Philippe, M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe, M. OLIVIER Jean-Michel,

CLÉ 10 : M. LEMERCIER Jean-Luc, M. LEROUX Henri, M. MÉSENGE Bernard,

CLÉ 11 : M. FÉRARD Pierre, M. FOURRÉ Gérard, M. LERALLU Didier (suppléant),

CLÉ 12 : M. BELLENGER Michel, Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MARIE Jean-Louis, M. PIERRE Gérard,

CUA : M. WINTENBERGER Louis (suppléant), M. LARCHEVÊQUE Jérôme, M. LEMOINE Gérard, M. LURCON Gérard,

Urbain : M. AUVRAY Philippe, M. CHARLES Christian, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUBREUIL Benoit, M. FOUCHER Roland, M. HAUTON Charles, M. HUMBERT Christian, M. LEROYER Rémi, M. MARIE Jean-Pierre et M. SURCIN Bernard.

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ1 : M. CHIVARD Pierre, M. GIRARD Roland, M. LE CARVENNEC Eric, M. ROGER Damien,

CLÉ2 : M. CHRISTOPHE Hubert, Mme FROUDEL Marie-Françoise, M. PORTIER Jean-Yves,

CLÉ3 : M. LECLERC Jean, M. QUELLIER Serge,

CLÉ4 : M. ROBILLARD Denis, M. TIRARD Philippe,

CLÉ5 : Mme BRANCOURT Isabelle, M. DIAZ Ramon, M. MOUSSET Denis,

CLÉ6 : M. BRIONNE Paul, M. MARTIN Jean-Pierre (Guêprei),

CLÉ7 : M. GANDIN Michel, M. POUSSIN Pascal, M. WAEYAERT Denis,

CLÉ8 : M. BOUCHÉ Nicolas, Mme BUSSY-BOITEUX Lydia, M. MARCHAND Dominique,

CLÉ 9 : M. BAILLIF Christian, M. BOULAY Olivier,

CLÉ10 : M. CORREYEUR Pierre, M. DENIS Jean-Noël, M. FÉROUELLE Claude,

CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, Mme DE VALLAMBRAS Marie-Thérèse, M. LOUVEL Michel, M. ROULLEAUX Eric,

CLÉ12 : M. ALLEAU Jacky, M. MEILHAC Arnaud, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte, M. VIECELI Didier,

CUA : M. COUSIN Patrick M. KAYA Armand,

URBAIN : M. AUBIN Thierry, Mme BRIFFAULT Huguette, M. COUSIN Didier, M. DUPERRON Jacques, M. JIDOUARD Philippe, M. LAMY Michel, Mme LARUE Hélène, M. MAUSSIRE Jacques, M. RAULT Benoit et Mme THIEULENT Sylvie.

Les pouvoirs :

Jacky ALLEAU donne pouvoir à Jean-Louis MARIE
Christian BAILLIF donne pouvoir à Philippe BLOTTIERE
Nicolas BOUCHÉ donne pouvoir à Valérie CHESNEL
Lydia BUSSY-BOITEUX donne pouvoir à Marc QUÉROLLE
Marie-Thérèse DE VALAMBRAS donne pouvoir à Gérard FOURRÉ
Jean-Noël DENIS donne pouvoir à Henri LEROUX
Ramon DIAZ donne pouvoir à Frédéric HARDY
Marie-Françoise FROUEL donne pouvoir à Michel BELLENGER
Philippe JIDOUARD donne pouvoir à Christian CHARLES
Éric LE CARVENNEC donne pouvoir à Philippe AUVRAY
Dominique MARCHAND donne pouvoir à Amale EL KHALEDI
Jean-Yves PORTIER donne pouvoir à Pierre COUPRIT
Pascal POUSSIN donne pouvoir à Philippe CHALLIER
Serge QUELLIER donne pouvoir à Michel LESVEQUE
Denis ROBILLARD donne pouvoir à Charles HAUTON
Éric ROULLEAUX donne pouvoir à Pierre FÉRARD
Sylvie THIEULENT donne pouvoir à Didier DEMONCHEAUX
Philippe TIRARD donne pouvoir à Gilles BELLON
Denis WAEYAERT donne pouvoir à Éric AUVRAY

Étaient présents hors comité syndical : Julie BOISGONTIER, responsable communication, Lucile CHERON, assistante administrative et de direction, Isabelle THIERRY, responsable comptabilité, Cédric THOMAS, directeur technique et Christine THUILLIEZ, secrétaire générale et responsable du pôle administratif.

Secrétaire de séance : Monsieur Charles HAUTON

Procès-verbal rédigé par Lucile CHERON

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 13 décembre 2022 (vote)

Monsieur le Président demande aux membres du comité syndical d'approuver le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 décembre 2022 transmis à chaque délégué par courriel le 26 décembre 2022. Il précise qu'aucune remarque n'a été émise à son sujet.

À l'unanimité, les membres présents approuvent ce procès-verbal.

2. Délibération concordante de transfert de compétences (vote)

Monsieur le Président donne lecture des communes ayant transféré des compétences au Te61 depuis la dernière assemblée générale :

- Éclairage public : Beaufai,
- IRVE : Torchamp,
- Chaufferie-bois : Rémalard en Perche.

Ces transferts de compétences seront ajoutés au tableau récapitulatif joint en annexe.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les demandes de transfert de compétences des communes susdites et prend acte de la modification du tableau récapitulatif, précisant les compétences transférées au syndicat.

14 : 15 Arrivée de Monsieur Louis WINTENBERGER, suppléant de Monsieur Patrick COUSIN

3. Soutien financier à destination des agents du Te61 (vote)

Suite à un événement familial dramatique survenu en début d'année pour un agent du Te61, le Président propose la mise en place d'un fonds de soutien pour le personnel en situations délicates. Ce soutien financier vise à soutenir les agents publics du Te61, notamment pour faire face à des situations difficiles à la suite d'événements imprévus et exceptionnels.

Ce soutien serait versé à l'agent en une fois, non remboursable, sous forme d'une aide forfaitaire, en complément d'autres fonds (CNAS, quête de l'équipe...). Monsieur le Président demande l'autorisation de verser une somme d'un maximum de 5 000 €, qui sera définie après étude des coûts engagés par l'agent.

Les membres du comité syndical, à l'unanimité, approuvent la délibération et autorisent le Président à verser une somme ne dépassant pas 5 000 €.

4. Tarification de l'acte de recharge des véhicules électriques sur les bornes du Te61 (vote)

Monsieur le Président rappelle que le tarif du groupement de commandes de l'électricité est passé de 103,59 €/MWh en 2022 à 418 €/MWh cette année. Le tarif des bornes étant sur le marché libre, cette augmentation oblige à revaloriser les grilles tarifaires des bornes de recharge.

Cédric Thomas rappelle les tarifs 2022 :



	Abonnement	Borne accélérée (22 kVA)	Borne rapide (50 kVA)	Borne très haute puissance (100 kVA)
Abonnés 61mobility	5,00 € par mois	Tarif jour (8h00-20h00) : 0.40 € pour 15 minutes* Tarif nuit (20h00- 8h00) : 0.15 € pour 15 minutes*	0.25 € par minute	0.50 € par kWh Le temps passé après la recharge complète du véhicule est facturé +0.50 € la minute de connexion.
Non-abonnés	/	0.65 € pour 15 minutes*	0.30 € par minute	0.50 € par kWh Le temps passé après la recharge complète du véhicule est facturé +0.50 € la minute de connexion.

Un groupe de travail de l'Association Française pour l'Itinérance de la Recharge Électrique des Véhicules (AFIREV), mandaté par l'État, a travaillé sur une harmonisation tarifaire.

Une formule est proposée : prix au temps de connexion du véhicule électrique + prix au kWh.

Pour rappel, actuellement, il existe trois modes de paiement :

- Un paiement en direct par les usagers via une carte bancaire, préconisé par la plateforme GIREVE,
- Un paiement via une carte abonnés, service 61mobility,
- Un paiement par les opérateurs de mobilité, qui envoient une facture aux usagers ensuite.

Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants :

Bornes accélérées (22kVA)	Bornes rapides (50kVA)	Bornes très haute puissance (100 kVA)
0,03 €/min + 0,56 €/kWh	0,12 €/min + 0,60 €/kWh	

Cette tarification offre la possibilité d'amortir l'infrastructure et la maintenance, en étant cohérent et transparent vis-à-vis des usagers.

Cédric THOMAS ajoute qu'il est possible que le gouvernement décide d'appliquer le bouclier tarifaire aux infrastructures de recharge dans les semaines à venir. Ainsi le Président demande aux membres du comité d'autoriser le Te61 à modifier la tarification à la baisse afin d'en faire bénéficier les usagers, qui acceptent.

De plus, avec l'arrivée des offres privées de mobilité, le budget borne est maintenant assujéti à la TVA. Il est donc proposé d'arrêter le service 61mobility. Les bornes du Te61, et de toute la Région Normandie, à la demande du Président Hervé MORIN, restent toutes accessibles par cartes bancaires.

Monsieur le Président donne la parole à Valérie CHESNEL, Présidente de l'association Normandie Mobilité Électrique qui précise que le sujet a été travaillé avec Cédric THOMAS en amont. « La double facturation proposée permet une homogénéisation des coûts face à la différence de puissances des véhicules électriques. Le constat est national, l'offre privée de mobilité est multiple, il est judicieux que le Te61 se retire. »

Après échange, les membres du comité syndical, à l'unanimité, approuvent la tarification proposée aux clients et aux opérateurs de mobilité à compter du 1^{er} avril 2023, acceptent l'arrêt du service 61mobility et autorisent le Président à appliquer une baisse du tarif en cas de mise en place du bouclier tarifaire.

5. Schéma Directeur d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (vote)

Monsieur le Président rappelle que le Te61 est engagé dans le SDIRVE régional. Il donne la parole à Cédric THOMAS, porteur du projet, pour présenter l'avancement du dossier.

L'analyse de la dynamique du développement des véhicules électriques, réalisée par Artelia à l'échelle du TEN, montre une évolution à la hausse des habitudes de mobilités, encouragée par des politiques volontaristes en faveur d'un modèle soutenable et décarboné. Ce scénario est proche de la courbe « basse » de RTE.

De plus, les recharges sur le domaine public devraient augmenter avec l'évolution technologique et la durée en hausse de l'autonomie des véhicules.

Le Te61, ayant repris l'analyse en interne, a organisé une rencontre le 15 septembre avec les EPCI du territoire ornois. Malgré le peu de retour du public et du privé, il est recommandé de déposer le dossier en préfecture dès maintenant car il risque de rapidement devenir obsolète.

Il existe trois types de bornes selon les usages : les recharges de longue durée (3-7 kVa) à domicile, sur les lieux de travail, les pôles d'intermodalité et les hébergements touristiques, les recharges d'appoint (7-22 kVa) sur les lieux culturels et sportifs, les zones commerciales et touristiques, et les recharges sur les routes à grandes vitesses (plus de 50 kVa).

Une analyse de l'ensemble du parc a été réalisée pour identifier les bornes les moins utilisées afin d'envisager les déplacements nécessaires. Plusieurs bornes à faible fréquentation sont aujourd'hui nécessaires pour le maillage. D'autres devront être déplacées car peu visibles et le site peu adapté à la recharge (ex : Courtomer)

Le SDIRVE est axé autour de quatre points :

- Bornes de recharge proches des copropriétés sans parking. Orne Habitat et Logissia ont été sensibilisés aux obligations règlementaires en tant que bailleurs sociaux. Les prochains projets seront prééquipés de sorties pour bornes de recharge, Enedis ayant l'autorisation d'en installer dans les copropriétés.
- Bornes de recharge au niveau des pôles d'échanges multimodaux (les gares) : sur les onze gares, deux sont équipées, idéalement neuf bornes 22 kVA seront à installer.
- Bornes de recharge d'appoint sur les parkings publics : selon la Loi LOM et la Loi Climat et résilience, à partir du 1^{er} janvier 2025, les emplacements gérés en délégation de service public, en régie ou via un marché public de plus de 20 emplacements de stationnement doivent disposer d'au moins un point de recharge pour véhicules électriques par tranche de 20 places. Après échange avec la CUA, 977 emplacements sont concernés, 12 points de charges ont été recensés donc 37 points de charges seront à installer par le public et/ou le privé.
- Bornes de recharge sur les aires de covoiturage et sur les axes de transits : très peu de besoins ont été recensés après retour d'expériences des autres syndicats.

La présentation soulève des interrogations dans l'assemblée :

Question Gilles BELLON : quel est l'intérêt d'installer des bornes proches des gares au vu de la tarification au temps, il semble peu probable qu'un usager qui part à la journée fasse le choix de brancher son véhicule jusqu'à son retour ? De plus, quel est l'avenir des bornes, sachant que les véhicules hybrides se rechargeant en roulant sont amenés à se développer ?

Réponse de Monsieur le Président : les charges de longues durées sont réalisées en majorité à domicile. Les bornes publiques, quant à elles, sont à disposition d'usagers de passage.

Intervention de Valérie CHESNEL : l'objectif du gouvernement étant de stopper la vente des véhicules thermiques en 2035, le déploiement des bornes sur le territoire est d'autant plus d'actualité. De plus, avec des véhicules ayant une autonomie de 120 km, il est nécessaire d'avoir un accès rapide à une borne. Pour information, en 2014, les véhicules électriques représentaient 1% du parc national, contre 14% aujourd'hui.

Question de Jean-Philippe BALLOT : quelle est la répartition des véhicules par puissance ?

Réponse de Cédric THOMAS : nous n'avons pas connaissance de cette information, cependant en moyenne, les véhicules chargent en 7 kVa.

Bornes de recharge	Nb de PDC 3 à 7kVA	Nb de PDC 22 à 24kVA	Nb de PDC plus 50kVA	Coût total investissement estimé TTC/12 ans	Coût investissement public TTC	Calendrier	Total
Proches des copropriétés sans parking (borne à la demande)	À la demande					Selon les demandes utilisateurs	À la demande
Au niveau des pôles d'échanges multimodaux	18			88 596,00 €	88 596,00 €		18
Appoint sur les parkings publics	31	118		733 378,00 €	191 958,00 €	Selon 2025 pour les parkings en DSP et régie	149
Sur les aires de covoiturage et axes de transits	10	0	8	449 220,00€	439 376,00 €	D'ici 2030	18
TOTAL PDC	59	118	8	1 271 194,00 €	719 930,00 €		185
TOTAL Bornes	29	59	4				92

Monsieur le Président demande l'autorisation aux membres du comité syndical de déposer le dossier SDIRVE en préfecture afin de bénéficier du taux de réfaction de 75% pour les communes couvertes par le SDIRVE. Il devra être réactualisé tous les trois à cinq ans.

Les membres du comité syndical acceptent à l'unanimité le dépôt du dossier tel que présenté.

6. Fonds verts éclairage public (EP) (vote)

Monsieur le Président explique que la loi ELAN impose d'ici 2030 une diminution de 40% des consommations d'énergie à l'ensemble des bâtiments tertiaires dont la surface dépasse 1 000 m².

Le respect de cette exigence induit donc des besoins massifs pour le parc public, qui va devoir accélérer considérablement sa transition. Les actions éligibles doivent permettre la rénovation énergétique des bâtiments communaux et intercommunaux, dans un objectif de réduction durable de leurs consommations énergétiques.

En début d'année, l'axe 1 du fonds vert définit quatre natures des projets éligibles :

- Pour renforcer la performance environnementale,
- Pour la rénovation énergétique des bâtiments publics,
- Pour soutenir le tri à la source et la valorisation des biodéchets,
- Pour la rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public.

Ce dernier point est présenté par Cédric THOMAS et Stéphane BELLAND, chef du service éclairage public, nouvellement créé au Te61.

Après plusieurs échanges avec les services de la préfecture, de la Direction Départementale des Territoires (DDT) et les nombreuses communes ayant transféré la compétence EP, les besoins recensés sont les suivants :

- 1 500 points lumineux à vapeur de mercure, représentant des travaux à hauteur de 1 095 000 € TTC pour une économie d'énergie de 65%, avec une demande de subvention de 40%,
- 700 points lumineux relevant du programme boule, pour 623 700 € TTC, pour une économie d'énergie de 60%, avec une demande de subvention de 40%,
- 4 500 points lumineux supérieurs à 150 W, pour 4 009 500 € TTC, pour une économie d'énergie de 55%, qui sera scindé en quatre dossiers avec une demande de subvention à hauteur de 40%.

Au global, cela représente 5 728 200 € TTC de travaux potentiels pour la partie éclairage public.

Pour être retenus, les dossiers doivent concerner un parc d'EP de plus de 25 ans, engendrer une baisse importante de la puissance et offrir une plus grande protection de la biodiversité.

Question de Frédéric HARDY : les luminaires de type boule de moins de 25 ans sont-elles éligibles sachant qu'elles seront interdites en 2025 ?

Réponse de Cédric THOMAS : oui elles le sont, à condition de réaliser 60 % d'économie d'énergie.

Question de Valérie CHESNEL : une commune au sein d'une CDC ayant transféré la compétence au Te61 peut-elle bénéficier du fonds vert ?

Réponse de Cédric THOMAS : c'est à la collectivité ayant la compétence d'en faire la demande.

Question de Gilles BELLON : l'éclairage des bâtiments publics peut-il entrer dans le programme fonds vert ?

Réponse de Monsieur le Président : le fonds vert est destiné à l'éclairage public strictement. En ce qui concerne les bâtiments publics, l'équipe du Te61 peut vous apporter d'autres solutions.

Après délibération, les membres du comité syndical, à l'unanimité, autorisent le Président à déposer les dossiers éligibles au titre du fonds vert tels que présentés ainsi que tout autre futur dossier éligible.

7. Renouvellement carte achat public (vote)

La carte achat permet de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès des fournisseurs les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôles et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques. Le Président propose de renouveler le contrat des deux cartes d'achat public (Président et service) pour une durée de trois ans selon les modalités décrites dans la convention.

Après échange de vues, les membres du comité syndical décident à l'unanimité de renouveler la carte achat public pour une durée de trois ans.

8. Pourvoi du Te61 au conseil d'État

Concernant l'affaire en justice opposant un ancien agent au Te61 depuis 2019, la Cour d'Appel de Nantes a demandé un renvoi du dossier de requête devant le Conseil d'État, le 11 août 2022.

Monsieur le Président donne lecture du délibéré rendu à l'issue de la séance du 19 janvier 2023 :

Par jugement du 23 mars 2021, le tribunal administratif de Caen a annulé la décision du 3 septembre 2019 et renvoyé l'agent devant le Te61 afin qu'il soit procédé, dans un délai de deux mois, au versement de l'ARE qui lui est due à compter du 1^{er} juin 2019.

Par ordonnance du 11 août 2022, enregistrée le même jour au secrétariat du contentieux du Conseil d'État, le Président de la Cour administrative d'appel de Nantes a transmis au Conseil d'État le pourvoi et les mémoires, enregistrés les 18 mai, 27 septembre et 2 décembre 2021 au greffe de cette cour, présentés par le Te61.

Par ce pourvoi, ces mémoires et un nouveau mémoire, enregistré le 18 novembre 2022 au secrétariat du contentieux du Conseil d'État, le Te61 demandait d'annuler le jugement.

En date du 15 février 2023, le Conseil d'État a décidé que le pourvoi du Te61 n'était pas admis.

Ainsi le Président demande l'autorisation aux membres du comité de verser l'ARE due à cet agent.

Intervention de Madame Françoise REIG-HAMELIN : cette affaire a fait l'objet d'un article dans le journal en début d'année. L'ARE est encadrée par la loi, cet agent a donc le droit d'y prétendre. Une réponse dans les journaux est-elle prévue ?

Réponse de Monsieur le Président : nous avons décidé de ne pas y répondre afin de ne pas entrer dans une polémique, le conseil d'État étant le dernier recours possible, nous allons nous soumettre à son délibéré.

Le comité syndical, à 67 votes pour et 8 abstentions, autorise le Président à verser cette somme à l'agent susmentionné et à prévoir une ligne budgétaire au budget principal 2023.

9. Amortissements de la chaufferie bois de Tourouvre au Perche (vote)

Les budgets des chaufferies, en nomenclature comptable M4, devant être amortis, le Président propose au comité syndical de fixer la durée d'amortissement de la chaufferies-bois de Tourouvre au Perche sur 20 ans pour la partie mécanique (système bois, gaz, hydraulique) et pour les subventions et sur 30 ans pour la partie bâtiment et réseau de chaleur. De plus, il est proposé une police d'abonnement sur 20 ans.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité accepte de fixer la durée d'amortissement des immobilisations et la police d'abonnement à compter du 1^{er} janvier 2023 dans le cadre du référentiel budgétaire et comptable M4 pour le budget annexe « Chaufferie de Tourouvre au Perche » telle que présentée.

Question de Monsieur Bernard SURCIN : quel est l'avenir des chaufferie bois sachant que le bois risque de commencer à manquer ?

Réponse de Monsieur Philippe CHALLIER : les forêts sont une réserve de bois mort qui permet d'assurer encore le chauffage au bois pour quelques années, dans la mesure du raisonnable.

Monsieur le Président précise que les chaufferies bois sont couplées avec une chaufferie gaz en cas de panne de la première. Ainsi il est question aussi de mix énergétique.

De plus il remercie l'intervention rapide de l'entreprise MOUSSET cet hiver qui a dépanné la chaufferie qui s'est retrouvée à l'arrêt par manque de bois. Le détenteur gaz étant gelé, aucun système de chauffage ne s'est lancé. L'entreprise a livré en urgence une remorque de plaquettes en deux heures.

15 : 30 Départ de Monsieur Gérard LURÇON

10.Approbation des comptes administratifs

Le Président présente l'exécution budgétaire 2022 du budget principal et des budgets annexes, pour approbation, et se retire au moment des délibérations.

a. Budget principal (vote)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		12 573 944,04 €	3 625 685,45 €			8 948 258,59 €
Opérations de l'exercice	3 813 210,25 €	7 640 304,28 €	21 594 439,34 €	26 478 705,22 €	25 407 649,59 €	34 119 009,50 €
TOTAUX	3 813 210,25 €	20 214 248,32 €	25 220 124,79 €	26 478 705,22 €	29 033 335,04 €	46 692 953,54 €
Résultats de clôture		16 401 038,07 €		1 258 580,43 €		17 659 618,50 €
Restes à réaliser			20 944 995,00 €	13 361 461,00 €	20 944 995,00 €	13 361 461,00 €
TOTAUX CUMULES		16 401 038,07 €	6 324 953,57 €			10 076 084,50 €
RESULTATS DEFINIFS		16 401 038,07 €	6 324 953,57 €			10 076 084,50 €

Les dépenses de personnel, en hausse de 12,45 % par rapport à 2021, s'expliquent par la prise et la consolidation de nouvelles compétences et l'augmentation du point d'indice en juillet 2022. Toutefois ces dépenses sont compensées par la redevance R1 à hauteur de 63,14% et 35,92% par diverses autres recettes, pour arriver à 100% des charges de personnel compensées par des recettes.

Le comité syndical approuve le compte administratif tel que présenté ci-dessus.

b. Budget annexe bornes (vote)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		0,35 €		130 687,56 €		130 687,91 €
Opérations de l'exercice	337 170,29 €	337 170,63 €	204 949,85 €	194 176,74 €	542 120,14 €	531 347,37 €
TOTAUX		0,69 €	204 949,85 €	324 864,30 €	204 949,85 €	204 950,54 €
Résultats de clôture				119 914,45 €		119 914,45 €
Restes à réaliser		0,69 €	472 778,00 €	364 878,00 €	472 778,00 €	364 878,69 €
TOTAUX CUMULES			472 778,00 €	484 792,45 €	472 778,00 €	484 792,45 €
RESULTATS DEFINIFS		0,69 €		12 014,45 €		12 015,14 €

Les membres du comité syndical représentant les collectivités ayant transféré la compétence IRVE approuvent le compte administratif du budget annexe « bornes » tel que présenté ci-dessus.

c. Budget annexe chaufferie bois Rânes (vote)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		0,74 €		105 565,43 €		105 566,17 €
Opérations de l'exercice	10 500,17 €	10 881,92 €	10 326,45 €	65 680,95 €	20 826,62 €	75 563,61 €
TOTAUX	10 500,17 €	10 881,92 €	10 326,45 €	171 246,38 €	20 826,62 €	182 128,30 €
Résultats de clôture		381,75 €		160 919,93 €		161 301,68 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		382,49 €		160 919,93 €		161 302,42 €
RESULTATS DEFINIFS		382,49 €		160 919,93 €		161 302,42 €

Les membres du comité syndical représentant les collectivités ayant transféré la compétence « production et distribution de chaleur » approuvent le compte administratif du budget annexe « Chaufferie bois de Rânes » tel que présenté ci-dessus.

Intervention de Monsieur Pierre COUPRIT, Maire de Rânes : la chaufferie bois a été mise en place bien avant les augmentations et la période covid, ce qui permet d'avoir un coût de 7 centimes le kWh, diminuant la facture d'énergie annuelle de 2 300 € environ.

Monsieur le Président recommande aux élus qui le souhaitent d'aller visiter la chaufferie de Rânes.

d. Budget annexe chaufferie bois Tourouvre au Perche (vote)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés				113 790,76 €		113 790,76 €
Opérations de l'exercice	10 710,70 €	10 711,00 €	788 308,98 €	385 687,51 €	799 019,68 €	396 398,51 €
TOTAUX	10 710,70 €	10 711,00 €	788 308,98 €	499 478,27 €	799 019,68 €	510 189,27 €
Résultats de clôture		0,30 €	288 830,71 €		288 830,71 €	0,30 €
Restes à réaliser			74 565,00 €	365 521,00 €	74 565,00 €	365 521,00 €
TOTAUX CUMULES		0,30 €	363 395,71 €	365 521,00 €	363 395,71 €	365 521,30 €
RESULTATS DEFINIFS		0,30 €		2 125,29 €		2 125,59 €

Les membres du comité syndical représentant les collectivités ayant transféré la compétence « production et distribution de chaleur » approuvent le compte administratif du budget annexe « chaufferie bois de Tourouvre au Perche » tel que présenté ci-dessus.

Monsieur le Président précise qu'une inauguration sera organisée, quand l'enrobé sera terminé. Une visite est prévue pour les élus de Bagnoles de l'Orne actuellement en réflexion sur un projet de chaufferie bois.

e. Budget annexe chaufferie bois Rémalard en Perche (vote)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	277,68 €	278,10 €	10 399,50 €	352 200,00 €	10 677,18 €	352 478,10 €
TOTAUX	277,68 €	278,10 €	10 399,50 €	352 200,00 €	10 677,18 €	352 478,10 €
Résultats de clôture		0,42 €		341 800,50 €		341 800,92 €

Restes à réaliser			42 000,00 €		42 000,00 €	
TOTAUX CUMULES		0,42 €	42 000,00 €	341 800,50 €	42 000,00 €	341 800,92 €
RESULTATS DEFINIFS		0,42 €		299 800,50 €		299 800,92 €

Les membres du comité syndical représentant les collectivités ayant transféré la compétence « production et distribution de chaleur » approuvent le compte administratif du budget annexe « chaufferie bois de Rémalard en Perche » tel que présenté ci-dessus.

Le chantier est à venir.

f. Budget annexe chaufferie bois Monts d'Andaine (vote)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	115,70 €	116,00 €	2 625,00 €	105 000,00 €	2 740,70 €	105 116,00 €
TOTAUX	115,70 €	116,00 €	2 625,00 €	105 000,00 €	2 740,70 €	105 116,00 €
Résultats de clôture		0,30 €		102 375,00 €		102 375,30 €
Restes à réaliser			25 800,00 €		25 800,00 €	
TOTAUX CUMULES		0,30 €	25 800,00 €	102 375,00 €	25 800,00 €	102 375,30 €
RESULTATS DEFINIFS		0,30 €		76 575,00 €		76 575,30 €

Les membres du comité syndical représentant les collectivités ayant transféré la compétence « production et distribution de chaleur » approuvent le compte administratif du budget annexe « chaufferie bois Les Monts d'Andaine » tel que présenté ci-dessus.

g. Budget annexe chaufferie bois Bretoncelles

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	110,25 €	111,00 €	3 270,32 €	125 000,00 €	3 380,57 €	125 111,00 €
TOTAUX		0,75 €	3 270,32 €	125 000,00 €	3 270,32 €	125 000,75 €
Résultats de clôture				121 729,68 €		121 729,68 €
Restes à réaliser			22 800,00 €		22 800,00 €	
TOTAUX CUMULES		0,75 €	22 800,00 €	121 729,68 €	22 800,00 €	121 730,43 €
RESULTATS DEFINIFS		0,75 €		98 929,68 €		98 930,43 €

Les membres du comité syndical représentant les collectivités ayant transféré la compétence « production et distribution de chaleur » approuvent le compte administratif du budget annexe « chaufferie bois de Bretoncelles » tel que présenté ci-dessus.

Pour information, le premier projet a été abandonné car trop onéreux, un deuxième est un cours c'est pourquoi un budget est prévu pour l'année 2023.

h. Budget annexe PCRS (vote)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés				136 782,00 €		136 782,00 €

Opérations de l'exercice	6 186,00 €	6 186,00 €	864,00 €	305 418,00 €	7 050,00 €	311 604,00 €
TOTAUX	6 186,00 €	6 186,00 €	864,00 €	442 200,00 €	7 050,00 €	448 386,00 €
Résultats de clôture		0		441 336,00 €		441 336,00 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		0		441 336,00 €		441 336,00 €
RESULTATS DEFINIFS		0		441 336,00 €		441 336,00 €

Le comité syndical approuve le compte administratif du budget annexe PCRS tel que présenté ci-dessus.

i. Budget annexe GNV (vote)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		1 257,69 €		106 179,20 €		107 436,89 €
Opérations de l'exercice	19 180,27 €	23 671,99 €	0 €	3 015,00 €	19 180,27 €	26 686,99 €
TOTAUX	19 180,27 €	24 929,68 €	0 €	109 194,20 €	19 180,27 €	134 123,88 €
Résultats de clôture		5 749,41 €		109 194,20 €		114 943,61 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		5 749,41 €		109 194,20 €		114 943,61 €
RESULTATS DEFINIFS		5 749,41 €		109 194,20 €		114 943,61 €

Le comité syndical approuve le compte administratif du budget annexe station GNV tel que présenté ci-dessus.

Monsieur le Président ajoute qu'il s'agissait d'un budget intéressant, cependant l'augmentation des tarifs du gaz va compliquer le budget 2023.

j. Budget annexe photovoltaïque (vote)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés				34 203,53 €		34 203,53 €
Opérations de l'exercice	844,46 €	21 818,00 €	142 018,37 €	251 499,70 €	142 862,83 €	273 317,70 €
TOTAUX	844,46 €	21 818,00 €	142 018,37 €	285 703,23 €	142 862,83 €	307 521,23 €
Résultats de clôture		20 973,54 €		143 684,86 €		164 658,40 €
Restes à réaliser			164 658,00 €		164 658,00 €	
TOTAUX CUMULES		20 973,54 €	164 658,00 €	143 684,86 €	164 658,00 €	164 658,40 €
RESULTATS DEFINIFS		20 973,54 €	20 973,14 €			0,40 €

Le comité syndical approuve le compte administratif du budget annexe photovoltaïque tel que présenté ci-dessus.

15 : 50 Départ de Monsieur Gérard LEMOINE

11.Approbation des comptes de gestion

Monsieur le Président indique que les comptes de gestion correspondent parfaitement aux comptes administratifs. Il donne la parole à Jérôme LARCHEVÊQUE vice-président en charge des finances pour la présentation des comptes de gestion.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve les comptes de gestion tels que présentés, du budget principal et des budgets annexes.

12. Affectation des résultats 2022

Le Président rappelle que l'application de la M57 fait obligation aux collectivités régies par cette norme comptable d'affecter le résultat de fonctionnement. Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Jérôme LARCHEVÊQUE, pour la présentation de l'affectation du résultat des budgets suivants :

a. Budget principal (vote)

Il propose d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal de l'exercice 2022 sur l'exercice 2023 s'élevant à 16 401 038,07 € de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 :	6 324 953,57 €
Affectation de l'excédent reporté au compte 002 :	10 076 084,50 €

Le comité syndical décide à l'unanimité de l'affectation du résultat du budget principal tel que présenté.

b. Budget annexe photovoltaïque (vote) :

Il propose d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe photovoltaïque de l'exercice 2022 sur l'exercice 2023 s'élevant à 20 973,54 € de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 :	20 973,14 €
Affectation de l'excédent reporté au compte 002 :	0,40 €

Le comité syndical décide à l'unanimité de l'affectation du résultat du budget annexe photovoltaïque tel que présenté.

13. Vote des budgets primitifs 2023

Il est proposé aux membres du comité syndical de voter les budgets primitifs pour l'année 2023 tel que présentés ci-dessous (cf. détails en annexe) :

a. Budget principal (vote)

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	16 859 794,00 €	49 845 367,43 €
RECETTES	16 859 794,00 €	49 845 367,43 €

Question de Gilles BELLON : les économies d'énergie réalisées par les particuliers en ce début d'année auront-elles une répercussion sur les recettes de TICFE ?

Réponse de Cédric THOMAS : d'après les données fournisseurs, il n'y a pas eu de baisse notable à ce jour.

Le comité syndical approuve le budget primitif du budget principal tel que proposé ci-dessus.

b. Budget annexe bornes (vote)

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	676 258,00 €	654 792,45 €
RECETTES	676 258,00 €	654 792,45 €

Les membres du comité syndical représentant les collectivités ayant transféré la compétence IRVE approuvent le budget primitif du budget annexe bornes tel que proposé ci-dessus.

c. Budget annexe chaufferie bois Rânes (vote)

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	44 330,00 €	181 778,93 €
RECETTES	44 330,00 €	181 778,93 €

Les membres du comité syndical représentant les collectivités ayant transféré la compétence « production et distribution de chaleur » approuvent le budget primitif du budget annexe chaufferie bois Rânes tel que proposé ci-dessus.

d. Budget annexe chaufferie bois Tourouvre au Perche (vote)

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	78 472,00 €	406 051,00 €
RECETTES	78 472,00 €	406 051,00 €

Les membres du comité syndical représentant les collectivités ayant transféré la compétence « production et distribution de chaleur » approuvent le budget primitif du budget annexe chaufferie bois Tourouvre au Perche tel que proposé ci-dessus.

e. Budget annexe chaufferie bois Rémalard-en-Perche (vote)

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	21 000,00 €	755 200,00 €
RECETTES	21 000,00 €	755 200,00 €

Les membres du comité syndical représentant les collectivités ayant transféré la compétence « production et distribution de chaleur » approuvent le budget primitif du budget annexe chaufferie bois Rémalard en Perche tel que proposé ci-dessus

f. Budget annexe chaufferie bois Monts-d'Andaine

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	17 000,00 €	310 500,00 €
RECETTES	17 000,00 €	310 500,00 €

Les membres du comité syndical représentant les collectivités ayant transféré la compétence « production et distribution de chaleur » approuvent le budget primitif du budget annexe chaufferie bois Les Monts d'Andaine tel que proposé ci-dessus.

g. Budget annexe chaufferie Bretoncelles

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	3 000,00 €	236 730,00 €
RECETTES	3 000,00 €	236 730,00 €

Les membres du comité syndical représentant les collectivités ayant transféré la compétence « production et distribution de chaleur » approuvent le budget primitif du budget annexe chaufferie bois Bretoncelles tel que proposé ci-dessus.

h. Budget annexe PCRS (vote)

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	25 000,00 €	1 100 000,00 €
RECETTES	25 000,00 €	1 100 000,00 €

Le comité syndical approuve le budget primitif du budget annexe PCRS tel que proposé ci-dessus.

i. Budget annexe GNV (vote)

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	92 920,00 €	173 517,20 €
RECETTES	92 920,00 €	173 517,20 €

Le comité syndical approuve le budget primitif du budget annexe Station GNV tel que proposé ci-dessus.

j. Budget annexe photovoltaïque (vote)

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	59 027,00 €	664 658,00 €
RECETTES	59 027,00 €	664 658,00 €

Le comité syndical approuve le budget primitif du budget annexe photovoltaïque tel que proposé ci-dessus.

14. Affaires et questions diverses (sans vote)

- Le comité de présélection

Le Président présente le comité de présélection des projets de transition énergétique, créé le 11 janvier 2023. Les rôles du comité sont définis comme suit :

- Prise de décisions pour poursuivre le développement de projets avant d'engager du temps de travail pour les agents du Te61,
- Acceptation ou refus des projets présentés, en amont de la phase de développement,
- Analyse du projet pour savoir s'il répond à la stratégie du Te61,
- Analyse des principales caractéristiques et de la prise de risque.

Ce comité est composé des membres du codir du Te61, à savoir Philippe AUVRAY, Michel BELLENGER, Daniel BIGEON, Philippe CHALLIER, Amale EL KHALEDI, Charles HAUTON, Jérôme LARCHEVÊQUE et Benoit RAULT.



Les projets étudiés seront principalement des projets d'installation de panneaux photovoltaïques et de chaufferies-bois. A l'issue des réunions, un courrier d'acceptation ou de refus est envoyé aux collectivités.

Les membres du comité sont invités à faire la promotion du questionnaire « un projet d'énergie renouvelable ? » accessible depuis le site internet du Te61, auprès des collectivités ayant des souhaits à ce sujet afin de centraliser et formaliser toutes les demandes : <https://te61.fr/nos-missions/developpement-des-energies-renouvelables#projet-enr>

Lors de la première réunion du comité, six projets photovoltaïques ont été retenus sur sept présentés, et un projet de chaufferie bois validé pour le Te61. Quatre projets photovoltaïques ont été retenus pour la SEM Éner61 sur cinq présentés selon les critères de sélection.

- Recrutements

L'année 2023 est riche en recrutement au Te61. Une candidate a été retenue pour le poste d'accueil, une autre pour le poste de comptabilité et un candidat au poste de juriste, ils arriveront le 1^{er} mai. Un stagiaire va aussi être accueilli au service transition énergétique en avril. Deux postes sont toujours à pourvoir au service transition énergétique : un économiste de flux et un conseiller en énergie partagé.

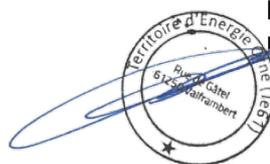
- Dates des prochaines réunions

Concernant les dates d'inauguration dans les communes, pour des travaux subventionnés par le Te61, Monsieur le Président invite les Maires à prendre contact en amont avec son secrétariat pour fixer une date commune.

Assemblée générale : 29 juin 2023.

Le secrétaire de séance,
Charles HAUTON

Le Président,
Philippe AUVRAY



PIECES JOINTES par mail

Tableau des transferts de compétences